

## Subvention à RECIDEV

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur** : Relativement au centre-ville, et plus particulièrement à l'organisation des animations de fin d'année, l'association RECIDEV organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive le Marché de Noël solidaire, inscrit dans le cadre du programme général des manifestations commerciales 2003 présenté au Conseil Municipal de Besançon du 20 mars 2003.

Le Conseil Municipal du 20 mars 2003 a accordé à cette association une subvention de 1 600 €.

Afin de :

- contribuer à équilibrer le budget de l'opération dont les bilans ont montré la réussite morale et financière,

- la pérenniser et l'inscrire comme l'un des éléments importants des marchés de Noël en y apportant une touche différente,

- et dans la continuité des années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'Association RECIDEV une subvention complémentaire de 13 645 €, reconduisant à la même hauteur la subvention de l'année passée, soit 15 245 €, et telle que prévue au budget prévisionnel 2003 de la délégation du service Économie-Emploi-Tourisme.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention complémentaire de 13 645 € à RECIDEV

- autoriser M. le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Cette somme sera à prélever sur le compte 92.91.6574.30200 après transfert du compte 92.91.6042.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Commerce-Artisanat-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*